



CAMPAGNE DE SUBVENTIONS 2026
A DESTINATION DES RESPONSABLES
D'ASSOCIATION OU D'UNE
STRUCTURE POUVANT BENEFCIER
DE SUBVENTION

DIRECTION GÉNÉRALE

Le 10/09/2025

Madame, Monsieur,

La Commune soutient activement un tissu associatif local dynamique qui constitue l'identité Saint-Genoise.

Cela se traduit particulièrement par un soutien financier direct par le biais de subvention représentant plus de 2 millions d'euros annuellement mais également à travers de nombreux avantages en nature (locaux, fluides, nombreux matériels, équipements...) pour environ 3 millions d'euros annuellement.

Le soutien au monde associatif se traduit également par une action volontariste qui a conduit en 2025 à :

- la consolidation du Comité de la Vie Associative et ses premières actions (fiches bénévolat, calendrier de formations...)
- la poursuite des formations aux bénévoles associatifs autour de thématiques diverses : les demandes de subventions, la responsabilité des dirigeants associatifs, les gestes qui sauvent, la mobilisation des bénévoles...
- l'organisation des Palmes de l'engagement associatif
- l'ouverture de la Maison des associations
- le déploiement des conventions d'objectifs pour les associations disposant de plus de 23000 € de soutien financier municipal
- la refonte des conventions de mise à disposition des locaux
- l'aide à la recherche de financements alternatifs (diffusion d'appels à projets, formations, soutien ponctuel au montage de dossiers, participation aux manifestations de la ville...)

Malgré le contexte financier contraint qui l'oblige à prioriser ses dépenses, la commune reste toutefois fermement engagée pour soutenir les associations.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, il est envisagé que l'enveloppe globale des subventions qui seront allouées aux associations de la commune en 2026 soit maintenue sur le niveau de 2025, étant indiqué que le vote définitif des subventions interviendra début février 2026.

Bien évidemment, une attention particulière sera portée à la situation des associations qui ont des charges de personnel et qui assurent une activité en direction des habitants.

Vous trouverez en annexe de ce courrier toutes les informations utiles au dépôt des dossiers ainsi que les modalités d'accompagnement proposées.

- La date limite de dépôt des dossiers complets a été fixée au **lundi 3 novembre 2025**.

Il est important de joindre l'ensemble des pièces justificatives indispensables à l'instruction de votre dossier. Leur absence conduirait au rejet de la subvention sollicitée.

Vos interlocuteurs habituels au sein des services municipaux restent à votre écoute pour vous accompagner en cas de difficultés rencontrées dans vos démarches de demande de subvention.

- Toute attribution de subvention devant faire l'objet d'une délibération au Conseil Municipal de la ville de Saint-Genis-Laval :
 - Le vote des acomptes des subventions, lorsque nécessaire interviendra lors du conseil municipal du 16 décembre 2025.
 - L'octroi des montants définitifs sera soumis au conseil municipal du 3 février 2026.

Je vous remercie pour votre engagement associatif qui contribue à créer du lien et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Marylene MILLET
Maire de Saint-Genis-Laval
Conseillère régionale Auvergne - Rhône Alpes

Annexes :

- ANNEXE 1: MODALITES PRATIQUES: Calendrier, modalités de dépôt et d'accompagnement, critères
- ANNEXE 2 : RAPPEL DE QUELQUES ELEMENTS JURIDIQUES
- ANNEXE 3 : CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN
- ANNEXE 4 : RESPECT DU RGPD
- ANNEXE 5 : PIÈCES A FOURNIR